067-200094332-20210125-0000000740-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/01/2021 Retour Préfecture : 28/01/2021 Date de publication: 01/02/2021



# **Extrait des** délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-1-1-2 Séance du lundi 25 janvier 2021

# STRUCTURATION DU RÉSEAU ROUTIER DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE -PROPOSITION DE RENOMMAGE DES RN TRANSFÉRÉES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

### PRESENTS:

BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS KALTENBACH-ERNST Nathalie, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KEMPF Suzanne, Mme KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

## **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

Mme ALFANO Alfonsa donne procuration à Mme DELATTRE Cécile Mme BOHN Patricia donne procuration à M. MUNCK Marc Mme BUFFET Françoise donne procuration à M. CAHN Mathieu M. CARBIENER Thierry donne procuration à M. JANDER Nicolas Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BERTRAND Rémi Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre M. HOERLE Jean-Louis donne procuration à Mme DILIGENT Danielle Mme HOLDERITH Nadine donne procuration à Mme THOMAS Nicole Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Éric M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. BIERRY Frédéric Mme LEHMANN Marie-Paule donne procuration à M. Etienne BURGER M. MAURER Jean-Philippe donne procuration à M. BIERRY Frédéric Mme MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à M. HAGENBACH Vincent

- M. MEYER Philippe donne procuration à Mme JEANPERT Chantal
- M. OEHLER Serge donne procuration à Mme BEY Françoise

Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy

- M. SENE Marc donne procuration M. BURGER Etienne
- M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas
- M. WOLF Etienne donne procuration à Mme WOLFHUGEL Christiane

### **EXCUSE:**

ADRIAN Daniel

# **ABSENTS:**

COUCHOT Alain, MATT Nicolas, PFERSDORFF Françoise

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le décret n° 2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-4 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2020/010 M3\_2020\_06\_10\_010 du 22 juin 2020 relative aux propositions en vue du renommage de certaines routes départementales,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2020-4-3-2 du 03 juillet 2020 relative aux propositions en vue du renommage de certaines routes départementales,
- VU l'avis favorable de la 3ème Commission (Routes, Voirie et Infrastructures) du Département du Haut-Rhin et de la Commission des Dynamiques Territoriales du Département du Bas-Rhin, lors de leur réunion commune du 07 mai 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte la proposition de renommage des routes nationales transférées conformément à l'annexe 1 de la présente délibération, ainsi que la proposition complémentaire de renommage des N1083 et N363 conformément aux annexes 3 et 4 de la présente délibération.

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à prendre les arrêtés spécifiques portant renumérotation de l'ensemble des routes concernées.



Adopté à l'unanimité